2 M. Schneuwly, archiviste Fribourg

TREIZIÈME ANNEE — N° 10 | En avant la Grue! | SAMEDI 3 FÉVRIER 1894

LA GRUYÈRE

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
» » 6 mois, » 2 50
Etranger : 1 an, 9 fr. ; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton, 10 cent. ; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 30 cent. la ligne.
Lettres et argent francs de port.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5^{25} 10^{13} 2^{05} 8^{00} — Bulle, arr. 9^{00} 12^{58} 4^{28} 10^{13}

BULLE, le 1er février 1894

NOUVELLES DE LA SUISSE

Exposition nationale. — M. Deucher, conseiller fédéral, a reçu lundi les délégués du comité genevois de l'exposition nationale de 1896 et les délégués de l'exposition de Berne.

Il a été reconnu que, malgré le désir des Genevois, l'exposition suisse d'agriculture à Berne en 1895 ne pouvait pas se renvoyer. En revanche, le comité genevois est invité à examiner la question du renvoi de l'exposition de Genève à 1897, puis de renoncer à une exposition de bétail, attendu que la position de Berne prime à cet égard celle de Genève. Genève conserverait l'horticulture, si prospère sur les bords du Léman.

Projet Forrer. — Les *Basler-Nachrichten* apprennent que le texte définitif du projet d'assurance en cas de maladie et d'accidents sera soumis au Conseil fédéral à la fin de février. Les projets pourraient donc figurer dans la liste des tractanda de la prochaine session.

Industrie horlogère. — Une mauvaise nouvelle pour l'industrie horlogère de la Suisse : Le Japon, qui était un de nos principaux débouchés, va introduire la fabrication des montres, la main-d'œuvre coûtant fort peu dans ce pays. Une société par actions, au capital de 5,000,000 fr., se constitue actuellement à Hong-Kong ; elle compte pouvoir livrer des montres pareilles à celles qui sont fabriquées chez nous et en Amérique à des prix de 40 à 50 % plus bas.

Aux sociétés et corporations suisses d'agriculture et d'économie alpestre. — Le comité d'action soussigné a convoqué à une assemblée qui se réunira au Casino, à Berne, le 6 février prochain, à 10 heures du matin, toutes les sociétés et corporations suisses d'agriculture et tous les éleveurs de bétail n'appartenant pas à ces associations.

Il s'agit de réclamer une bonne fois, avec fermeté et insistance, que notre bétail indigène soit protégé contre l'invasion des épizooties. Nous ne pouvons pas rester plus longtemps paisibles spectateurs des graves inconvénients actuels, ni être les victimes du désordre qui règne à l'étranger (notamment en Italie) en matière de police des épizooties. Nous ne demandons pas d'augmentation sur le prix des denrées nécessaires à la vie ; nous ne réclamons qu'aide et protection pour notre bien. C'est un simple acte de justice et d'équité que de donner satisfaction à nos réclamations.

Agriculteurs suisses,

Voilà assez longtemps que nous tergiversons et que nous souffrons. Maintenant, il faut des actes ! Venez nombreux à Berne le 6 février ! Unissons-nous fidèlement ; alors, certainement, on nous donnera droit ! Ainsi debout ; tous à Berne !

Salut patriotique ! *Le comité d'action.*

Zurich. — Le nombre des personnes arrêtées pour le tumulte de dimanche est maintenant de 17. Le Prussien Ris et une Italienne de 22 ans, Irène Romanona, ont encore été arrêtés. L'Italienne est la même qui, à l'assemblée d'Aussersihl et devant le consulat italien, fut la principale instigatrice de ces scènes déplorables. Aucun Suisse ne figure parmi les arrêtés.

M. Scherb, procureur général de la Confédération, est rentré de Zurich à Berne.

— Un homme âgé d'une soixantaine d'années a été écrasé à 200 mètres de la station de Wædensweil, par le train du matin, rentrant à Zurich. On a relevé son cadavre horriblement mutilé. Les causes de cet accident sont encore inconnues.

Berne. — La Société bernoise d'utilité publique se prononce contre la répartition d'une partie des droits de douane aux cantons.

M. le conseiller d'Etat Scheurer a exposé devant un nombreux auditoire son projet d'assurance contre la maladie et les accidents. Il a réfuté les arguments des partisans du plan Greulich. L'assemblée a voté une résolution favorable au projet Scheurer.

Les députés Steck et Siebenmann, socialistes, ont déposé au Grand Conseil une interpellation sur l'emploi d'ouvriers étrangers dans les chantiers de l'Etat.

— Dans l'après-midi de vendredi dernier, on a trouvé sur la route près de Merlingen le cadavre d'un inconnu qui avait le crâne brisé. D'après un billet trouvé sur lui, cet homme s'est donné la mort par chagrin de l'inconduite de sa femme. A cet effet, il était monté sur un rocher d'une hauteur de 10 mètres et de là s'est précipité sur la route. L'inconnu paraît âgé d'une quarantaine d'années.

— On vient d'arrêter dans un des hôtels de Berne deux gamins de 15 et 16 ans venant du Hanovre. L'un doit avoir soustrait à ses parents plusieurs milliers de francs et invité son camarade à partager la grenouille. Au moment de leur arrestation, ces deux polissons étaient porteurs de revolvers chargés.

Soleure. — Le chef de police, le sergent Brunner, a disparu depuis le 2 janvier, où il a pris le train pour Bienne. Dans sa caisse manque 2400 et quelques francs.

St-Gall. — Dernièrement est mort, à l'âge de 44 ans, un nommé Joseph-Antoine Zingg, dont le métier consistait à porter de l'eau dans les cuisines. Cet homme, que chacun prenait pour un pauvre diable, a laissé une fortune de 27,000 fr. en titres.

Argovie. — Le général Herzog à Aarau, est très souffrant ; on redoute un dénouement fatal, vu le grand âge du malade.

Tessin. — Samedi, un ouvrier italien est tombé d'un vagon chargé de pierres, près de Ponte-d'Ascona. Tous les vagons qui suivaient lui ont passé sur le corps. Le malheureux a été relevé, mais il n'a pas tardé à expirer.

Vaud. — Samedi, vers la tombée de la nuit, un homme âgé de 82 ans, domicilié à Chiètres, rentrait chez lui. Comme il voyait à peine pour se conduire, il prit un sentier trop à droite et arriva au bord d'un roc, d'où il fit une chute d'une cinquantaine de mètres. Son cadavre a été relevé le soir même près de la carrière de Sousvent. La mort a dû être instantanée.

FEUILLETON DE *LA GRUYÈRE* 17

JE T'AIME

PAR

JULES MARY

Les paroles du père arrivaient bien jusqu'à son esprit, mais non point directement. Elles étaient comme assourdies par un voile épais qui ne les laissait traverser que pareilles à une sorte de bruissement indistinct et confus.

Cela ne troublait point sa tristesse, la berçait plutôt ; elle n'en continuait pas moins de suivre une lointaine image — qui la poursuivait en ses jours de fièvre comme en ses nuits d'insomnie. Et Trinque, soucieux, disait encore :

— Ecoute ton bonhomme de père... Tu cours à un malheur... Je ne sais trop ce qui nous menace... mais je suis sûr que, si tu négliges mes conseils, ma vieillesse finira dans un grand chagrin... Et je ne l'aurai pas mérité... Geneviève, je croyais avoir fait de toi une femme courageuse, sérieuse, fière... C'est difficile, en pratique, oh ! je le sais... pourtant, si tu voulais... C'est un moment de folie, chez ton mari... de vraie folie... Les hommes se laissent parfois emporter par ce qu'il y a de mauvais au fond d'eux-mêmes ; cela se réveille, éclate, brûle et fait des ruines. Il faut courber le front, car résister n'est pas possible... résister amènerait plus de catastrophes... courber le front, te dis je... Et la folie passée, le vent de tempête apaisé, ton mari te reviendra, parce que, vois-tu, il n'y a encore au monde que l'honnêteté dont on ne se lasse pas... Il te reviendra, sans bruit, ombrageux d'abord, prêt à la riposte s'il reçoit des allusions... L'homme n'est fait que d'orgueil et d'amour-propre... mais il a aussi de la justice, ce qui vous manque, à vous autres femmes, et c'est la justice qui triomphe... Il arrivera que, peu à peu, sans éclat, sans bruit, ton mari aura repris, auprès de toi, la place laissée vide... Et lorsqu'il sera sûr d'avoir reconquis ton cœur, c'est lui qui te demandera pardon, sans que tu l'y obliges, sans même que tu l'en pries !...

Elle avait entendu, cette fois, parce que Trinque lui pressait le bras pour la tirer de sa distraction...

— Je ne pourrais pas... je sens que je suis devenue mauvaise... j'ai des envies de mordre, de déchirer, et j'ai peur de moi !...

— Tu n'aimes plus ton père...

Elle chassa l'air, devant elle, d'un geste machinal, pour écarter l'éternelle image obsédante. Et cruelle dans son égoïsme de souffrance farouche :

— Non, je n'aime plus personne... je ne fais plus que haïr...

Montbriand était au château quand ils rentrèrent. Il y revenait ainsi parfois, alors qu'on s'y attendait le moins. Son visage froid et dur en imposait à celui qui l'approchaient. Il en arrivait, lui aussi, à l'extrême limite de l'énervement, là où commencent les violences et l'abandon de soi-même, de toute réserve et de tout sang-froid. Lorsqu'il se trouvait ainsi à La Motte-Feuilly, s'il se rencontrait avec sa femme, il ne lui parlait que d'une voix rude, en détournant les yeux — timide et brutal tout à la fois. Quant à Trinque, il évitait toute occasion de le voir. Le vieillard irritait ses nerfs, mais malgré tout il n'était pas rassuré devant lui. Trinque était un homme. Et si fort que Montbriand se sentît d'être chez lui, maître chez lui, le regard sévère et triste du marchand d'armes le troublait en dépit de son orgueil.

Trinque, après la scène précédente avec sa fille, alla frapper chez le comte. Il entra aussitôt, bien qu'on n'eût pas répondu.

Montbriand fronça le sourcil et ne dit mot. Il était environné de linges, de vêtements, de papiers. Une grosse valise, béante, était au milieu de sa chambre. Trinque s'arrêta sur le seuil, saisi.

— Vous alliez partir.

— Oui. Que vous importe ?

— Pardieu, oui, cela m'importe. Vous alliez partir avec votre maîtresse probablement, et, sans même l'aide de votre valet de chambre, vous faisiez vos préparatifs... Vous alliez partir en vous cachant, comme un homme qui a commis une mauvaise action...

— Monsieur Trinque, dit le comte, je n'ai pas sollicité vos conseils. Je ne tiens pas à vos remontrances et je vous serais fort obligé de m'épargner le spectacle de votre tristesse.

— Les reproches que j'aurais à vous adresser sont inutiles. Vous savez là-dessus à quoi vous en tenir. Si éloigné que vous vous teniez de votre femme, vous n'êtes pas sans deviner le mal que vous lui faites. Elle souffre du scandale de votre conduite. Elle a pour elle la fierté qui lui vient de son cœur, et le mépris de vos faiblesses, mais elle vous aime toujours. Et c'est de cela que je veux vous entretenir.

— Monsieur Trinque, il me serait pénible d'entreprendre avec vous une discussion. Elle n'aboutirait pas. Vous êtes d'un âge, d'un tempérament et d'un état social où l'on envisage la vie autrement que je ne le fais. Il serait difficile de nous entendre. Mieux vaut que nous en restions là.

— Mon devoir et certaines questions d'humanité m'obligent à passer outre à votre désir, monsieur. Il est possible que je n'envisage point le monde comme vous. Cela est certain, même. J'ai mis mon bonheur dans celui des autres, de ceux que j'aime. Toute ma vie est là. Libre à vous de comprendre autrement la vôtre.

— Trêve de philosophie ; où voulez-vous en venir ?

— Ma fille vous aime, monsieur de Montbriand, malgré votre indignité, en dépit de ses larmes. Eh bien, cet amour m'épouvante.

— Ah ! ah ! cet amour vous effraye... Je ne comprends pas, vous savez ?

— Si Geneviève avait senti sombrer dans un mépris tout naturel l'affection que vous lui avez inspirée, elle accueillerait maintenant votre abandon avec indifférence... Mais elle

Valais. — A Louèche, mardi après midi, un individu nommé Briant a été assommé pour lui voler 1 fr. 50.

Genève. — Dimanche soir, pendant que M. Pianet se trouvait dans la cage centrale de sa ménagerie avec une lionne et une panthère noire qui faisaient leurs exercices habituels, la panthère lui sauta tout à coup au visage et lui donna un coup de griffe à un centimètre de l'œil droit. M. Pianet ne perdit pas son sang froid et put sortir de la cage sans autre accident. Il perdait toutefois beaucoup de sang.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France. — A Toulon, un nommé Grimaud a tué une femme nommée Louise Buffler, la frappant de 30 coups de couteau à la poitrine. Poursuivi par des voisins, il s'est frappé lui-même à la gorge et s'est précipité à la mer.

— L'exécution de Busseuil, qui a eu lieu lundi à Lyon, porte à 95 le nombre des têtes abattues par le bourreau Deibler.

Sur 95 têtes, une seule appartenait au sexe faible.

Deibler ne doit pas désespérer d'arriver à la centaine. C'est alors qu'il aura le droit de se retirer, ainsi qu'on le faisait prévoir il y a quelques jours!

Belgique. — A Bruxelles, tous les cours de l'Université ont été suspendus, à la suite d'une bagarre entre étudiants, causée par la suspension du cours d'Elisée Reclus.

Italie. — La nuit de lundi, des individus inconnus ont pénétré dans les bureaux du consulat des Etats-Unis, à Rome, et tenté de crocheter les coffres-forts. N'y parvenant pas, ils ont bouleversé le mobilier et mis le feu au cabinet des archives. Les pompiers ont pu maîtriser le feu assez rapidement. Le consul a dressé l'inventaire et constaté que rien ne manquait, à part les objets et papiers brûlés.

— Dans la nuit de dimanche, à Pise, on a entendu plusieurs coups de fusil dans la caserne Humbert. Plusieurs officiers, soldats et autorités accoururent. On trouva un caporal et deux soldats morts et un autre soldat grièvement blessé. On croit que l'assassin est un soldat, qui s'est enfui en se jetant par la fenêtre, et qu'il s'agit de l'affaire d'une vengeance personnelle, et non d'une sédition.

L'auteur de l'assassinat est le soldat Magri, qui a été arrêté près de la ville.

— Au village de Sonvico, on a trouvé, lundi matin, un jeune Italien criblé de coups de poignard. Le meurtrier présumé, qui est aussi un Italien, est arrêté.

Allemagne. — M. Krupp, le célèbre fabricant de canons, a fait don à la ville d'Essen d'une somme de 100,000 marcs, destinée à servir à la fondation d'un établissement de bienfaisance qui, avec l'autorisation de l'empereur, portera le nom de « Fondation Empereur Guillaume II — Prince de Bismarck ».

Ce don doit perpétuer le souvenir de l'anniversaire de l'empereur, date particulièrement heureuse cette année, puisqu'elle a vu le souverain réconcilié avec son vieux chancelier.

Bulgarie. — Un prince héritier de Bulgarie est né mardi matin, à sept heures. Une démonstration populaire de plus de 6000 personnes, entassées sur la place et dans la cour du palais, ont acclamé la naissance du nouveau prince. La mère et le fils vont très bien.

Perse. — D'après les nouvelles de Hashan, la ville tout entière a été détruite par un tremblement de terre. 12,000 personnes ont péri, 1000 cadavres sont retrouvés. Les pertes en bétail sont énormes. Le travail de sauvetage est à chaque instant abandonné, les travailleurs ne pouvant supporter l'horrible odeur de putréfaction qui se dégage des ruines.

Brésil. — Les villes de Curitiba, Paramagua et Antonina sont tombées au pouvoir des insurgés. Les troupes gouvernementales les ont abandonnées, ainsi que leurs armes et des canons. A Curitiba, on a organisé un gouvernement provisoire.

Les insurgés de Rio-de-Janeiro se sont emparés, après un combat sanglant, du fort Madamo. Ils assiègent Nictheroy, dont la reddition est attendue. Les insurgés de Rio-Grande ont reçu des munitions.

Une dépêche de Rio-de-Janeiro, du 30 janvier, annonce que l'amiral Gama ayant ouvert le feu sur un navire américain, l'amiral américain a répondu immédiatement. Un engagement très vif suivit. L'amiral Gama a été obligé de capituler complètement. Le ministre du Brésil à Londres n'a pas reçu confirmation de cette nouvelle, mais il croit que la fin de l'insurrection est prochaine.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — *Séance du 30 janvier 1894.* — On prend un arrêté concernant la votation qui doit avoir lieu le dimanche 4 mars prochain, sur l'arrêté fédéral du 20 décembre 1893, introduisant dans la Constitution fédérale un nouvel art. 34 *ter* sur le droit de la Confédération de légiférer en matière de métiers.

— Il est pris des arrêtés déterminant le territoire des paroisses de Düsingen et de Wunnewyl.

— On approuve les statuts de :

1° L'association d'élevage de Guin et environs ;
2° La Société de laiterie de Russy ;
3° La Société de laiterie de Corcelles.

— Mlle Ducret, Cécile, à Vuisternens-devant-Romont, porteuse d'un diplôme de sage-femme du canton de Genève, est autorisée à exercer la profession de sage-femme dans le canton de Fribourg.

Loterie. — Le gros lot de 50,000 francs de la loterie de Fribourg a profité à l'Université de cette ville, grâce, dit-on, à la petite manœuvre suivante :

L'administration de la loterie ayant recherché, tout de suite après le tirage, où devait se trouver le billet gagnant le gros lot, constata que ce billet avait été envoyé, avec plusieurs autres, à un curé d'Alsace pour les placer. Le curé n'ayant pas encore donné de ses nouvelles, on lui télégraphia aussitôt : « Renvoyez billets ou argent ». Ignorant le résultat du tirage, le curé renvoya à l'administration de la loterie les billets qu'il n'avait pas placés, et parmi lesquels se trouvait celui qui valait 50,000 francs!

Avis aux agriculteurs. — Ensuite de l'état actuel du marché, les fourrages achetés par l'Etat seront, à partir de ce jour, cédés aux prix suivants :

Maïs	les 100 kg.	à Fr.	15 —
Foin	» 100 »	»	13 —
Avoine (belle qualité)	» 100 »	»	17 —

Adresser les commandes au bureau des approvisionnements de fourrages, rue St-Pierre, à Fribourg, qui indiquera les conditions ultérieures d'envoi.

Le même bureau recevra aussi de nouvelles commandes de sésame première qualité.

Conditions de paiement : à crédit jusqu'au 1er juillet 1894 ; à partir de cette date, de nouveaux termes peuvent être accordés, moyennant paiement d'un intérêt du 3 1/2 %, sans autres frais.

Fribourg, le 29 janvier 1894.

Bureau cantonal
des approvisionnements de fourrages.

Accident. — Lundi soir, M. Antonin Buchs, de Nierlet-les-Bois, rentrant de Fribourg, où il était venu avec son char, fourrageait le cheval, lorsque celui-ci fit une ruade et frappa si malheureusement son maître à la poitrine que la mort fut instantanée.

M. Antonin Buchs jouissait de l'estime générale dans la contrée. Sa mort si triste cause un deuil général.

GRUYÈRE

Le droit de la légitime défense. — A-t-il joué un grand rôle, ce droit de légitime défense dans les causes criminelles qui se sont déroulées devant les tribunaux fribourgeois ces dernières années? Ce n'est, en tout cas, pas en vain qu'on l'a si souvent invoqué.

La *Liberté* publie en ce moment sur l'avant-projet du code pénal fédéral des études fort bien faites et émet sur le droit de la légitime défense des idées si justes que nous nous permettons de les soumettre à nos lecteurs :

« L'*art. 17* s'occupe *de la légitime défense*. Elle est justifiée en droit commun et en droit naturel. Le doute commence avec l'excès du droit de légitime défense. Le 2e alinéa statue que n'est pas punissable celui qui, dans un état excusable d'excitation ou de saisissement, dépasse les bornes de la légitime défense. On peut admettre cette disposition. Mais il faut que l'état d'excitation ou de trouble de la personne attaquée soit excusable. Comme le dit l'auteur du projet dans son exposé de motifs, en admettant un droit de défense illimité, on favoriserait une façon brutale et inhumaine de maintenir son droit, qui est en contradiction avec l'idée générale de justice. La rédaction de l'art. 17 donne place à l'appréciation intelligente du juge. Nous sommes d'accord. Mais il nous semble qu'il y a place entre l'impunité pure et simple prévue seule à cet article, et la répression ordinaire prévue par le Code, pour la catégorie d'infractions commises en état de légitime défense. Il peut très bien arriver, en effet, que, sous l'empire d'une crainte exagérée, absurde, Primus se livre à des actes qui dépassent les bornes de la légitime défense. L'impunité ne se justifierait pas, et, d'un autre côté, l'application de la peine encourue, même dans

---

est jalouse... Vous ne vous en êtes sans doute pas aperçu, monsieur ?

— Ma foi non... et c'est beaucoup d'honneur...

— Ne plaisantez pas, monsieur de Montbriand, car je crains que nous ne marchions à une catastrophe...

— Vous craignez... pour elle ou pour moi ?

— Pour elle, non pas tout de suite. Certes, je la crois capable d'une folie. Cette désespérée n'a pas peur de la mort. Mais elle ne voudrait pas mourir sans vengeance. Et comme elle vous aime, ce n'est pas de vous, non plus, qu'elle se vengera.

— De qui donc? dit-il avec une nuance d'inquiétude.

— Ai-je besoin de prononcer son nom ?

Montbriand s'élança vers Trinque, lui serra le bras et avec violence :

— Que savez vous? Que se passe-t-il?... A quelle folie songe-t-elle?

— Elle ne m'a rien dit. Je n'ai rien surpris. Mais, ce dont je suis sûr, c'est que son imagination travaille, sa haine fermente. Et je suis venu vous dire de prendre garde, non point par pitié pour celle que cette vengeance atteindrait, mais par pitié pour votre femme... pour votre fils.

— Idées de vieillard, murmura-t-il entre ses dents...

— Je ne sais, vous dis-je, à quoi elle rêve. Cela peut être terrible. Dans tous les cas, ce sera justice. Vous avez trop peu vécu auprès de ma fille pour avoir pénétré jusqu'à son cœur. Elle est ardente et passionnée. Prenez garde!

— Idées de fou! reprit le comte.

Et il haussa les épaules. Cependant il crut devoir remercier le père Trinque.

— Monsieur de Montbriand, dit le marchand d'armes, ma fille a trop d'orgueil, et vous l'avez trop froissée pour qu'elle vous supplie. Cependant, croyez moi, elle est prête au pardon. Revenez lui. Elle oubliera vos brutalités, votre indélicatesse, votre mépris de son amour, le scandale de votre liaison publique, affichée, proclamée comme à plaisir par toutes vos imprudences. Il ne se passe point de jour, point de nuit où elle ne pleure. Que de fois je l'ai surprise les yeux rouges! J'avais raison, autrefois, quand je m'opposais à ce mariage, je n'ai jamais pu résister à ma fille. Savez-vous ce qu'elle dit, la pauvrette, en ses sanglots, quand elle ne se doute pas que je la surveille, et que je l'écoute — car je la surveille, monsieur, pour empêcher quelque accès de fièvre chaude — elle dit : « Il a fait de moi une femme plus malheureuse que Charlotte d'Albret. » Et elle se met à réciter les stances d'une ballade que je connais par cœur, moi qui suis un vieil habitué de toutes les vieilles légendes, qui ai vécu avec elles, toute ma vie : « La dame du Cumnor-Hall se plaignait dans » son manoir solitaire et sombre. Plus d'une larme amère » tomba de ses yeux. Et avant que les rayons du jour eussent » reparu dans le sombre et solitaire Cumnor-Hall, trois fois » la cloche des morts se fit entendre, un glas funèbre résonna » dans les airs et le noir corbeau effleura trois fois de ses ai- » les les tours du Cumnor-Hall... »

— Ce n'est pas gai, monsieur Trinque, ce que vous me chantez là. Et si vous aviez appris à votre fille à vivre de la vie réelle et moins dans le passé, surtout à moins écouter son imagination, elle serait tranquille aujourd'hui dans son ménage, tandis qu'elle se crée des chimères !

— J'ai fait mon devoir, monsieur. Je veillerai sur Geneviève. De votre côté, prenez garde à Mme de Chantereine. Mais avant de vous quitter, encore un mot. En vous donnant ce trésor de bonté, de grâce et de tendresse qui est ma fille, je me suis dit que vous seriez un misérable si vous ne la rendiez pas heureuse...

Il s'arrêta, puis simplement, comme il faisait et disait toutes choses :

— Eh bien, vous êtes un misérable, monsieur !...

Montbriand marcha vers le bonhomme, les poings serrés, mais il s'arrêta. Il avait devant lui un vieillard.

— Si Geneviève est tant à plaindre, que ne demande-t-elle la séparation ?

— Je vais la lui conseiller aujourd'hui même.

— Et je ne m'y opposerai pas, je vous en réponds.

Trinque rejoignit sa fille. Geneviève était chez elle, inoccupée comme toujours.

— Je viens de voir ton mari.

— Ah! qu'aviez-vous donc à lui dire? Vous ne l'avez jamais aimé. Votre antipathie se trouve justifiée. Ne l'irritez pas! Ne le poussez pas à bout!

— Ne penses-tu pas comme moi, mon enfant, que la vie commune est devenue impossible, indigne de toi...

— Si je le pense!! dit-elle, les dents serrées, les yeux mauvais.

— Tu paraîtrais accepter la situation et un peu de cette honte rejaillirait sur toi, si tu vivais ici plus longtemps.

— Ne craignez rien. Cela ne m'atteindra jamais. Du reste, un peu de patience. Je veux me venger, d'abord... Je ne sais pas comment... Ensuite, nous verrons...

— Reviens à toi. Songe à toi-même. Songe à ton enfant, songe à l'avenir. Je ne te parle pas de moi, puisque tu ne m'aimes plus... De qui te vengerais-tu? De lui? Mais tu ne le hais point... Il a si bien pris possession de ton cœur que tu n'as pu l'en chasser encore, malgré tout. D'elle? C'est une malheureuse qu'il faut plaindre, car elle sera vite fatiguée d'Hector, s'il n'est bientôt fatiguée d'elle.

La comtesse ne l'écoutait plus. Il la laissa, poursuivi par de tristes pressentiments.

Quelques jours après, M. de Turgis venait de quitter son cabinet, au Palais de Justice, et rentrait chez lui pour dîner. Il avait été retenu très tard par une instruction difficile. Et il se hâtait, les mains dans son pardessus, le col relevé, parce qu'il soufflait, ce soir-là, dans les rues de La Châtre, un vent du nord tranchant comme une lame de rasoir. Tout à coup, il est dépassé par une femme qui le frôle et dont l'allure singulière attire son attention.

(A suivre.)

son minimum, apparaîtrait comme trop forte. Il serait bon que le juge fût autorisé à prononcer dans ce cas une peine adoucie, ce qui lui permettrait de tenir compte de toutes les circonstances et de juger avec une plus grande liberté d'esprit que s'il n'a d'autre perspective que d'acquitter purement et simplement le coupable ou de le condamner à la peine ordinaire prévue pour l'infraction. »

Nous avons la conviction que si, dans le dernier tribunal militaire, le grand-juge avait eu cette compétence que l'auteur veut accorder au juge, une certaine satisfaction aurait été accordée à l'opinion publique et que *Primus* n'aurait pas emporté seulement ces paroles : « Vous êtes libre ! »

Eclairage électrique à Charmey. — Ensuite d'entente avec la Société électrique de Bulle, et grâce à la bonne volonté du comité d'administration de cette société, le village de Charmey est éclairé par des lampes publiques de 32 bougies.

C'est, nous croyons, le premier village du canton possédant un éclairage public à l'électricité.

Nous nous plaisons à constater que ce mode d'éclairage a de grands avantages que les Charmeysans ont parfaitement appréciés, puisque, actuellement, la Société électrique a déjà installé plus de 50 lampes chez les particuliers.

Deux hameaux, le Praz et la Zintre, attendent impatiemment le printemps pour voir poser leurs lignes particulière.

La pleine réussite de cette entreprise dédommagera, nous l'espérons, les personnes dévouées qui ont doté la contrée d'une usine qui peut être le point de départ d'industries nouvelles.

Banque populaire de la Gruyère. — Les actionnaires de cet établissement sont convoqués en assemblée générale sur le 18 février prochain, à l'hôtel des Alpes, à Bulle, pour l'approbation des comptes de l'année et diverses nominations. On sait que cet établissement, qui rend de grands services à la Gruyère, est en pleine prospérité sous la direction de M. J. Schindler.

Bulle dans cinquante ans. — S'il y a une position favorable au développement de l'industrie, c'est bien la ville de Bulle.

Il a suffi de quelques hommes d'initiative pour nous fournir la lumière électrique. Avec quelques sacrifices encore, on aurait une puissante force motrice.

La force et l'intelligence, voilà l'avenir. Bulle possède tout cela. Sa situation, son climat en font une prédestinée, bien qu'elle n'ait pas le trident de Neptune.

Capitalistes, commencez par créer, avec la force électrique, au-dessus du Tirage, une scierie et même un grand atelier de menuiserie où l'on pourrait exécuter tous les travaux de construction. Ce ne sont pas les matériaux qui manquent; car, enfin, nous avons un bois renommé.

Pendant qu'une bonne partie de ces bois dépérissent auprès des scieries sans eau ou gelées et que des *bambocheurs* viennent encore vous estropier la mieux value de ce qui reste (beaucoup de scieurs deviennent bambocheurs par l'inaction), la force motrice est là pour suppléer aux fluctuations atmosphériques. Cette scierie n'ayant pas d'arrêt, on aurait des employés constants et par cela même beaucoup plus aptes à la besogne.

Rien n'empêcherait de créer, à côté de cette industrie-là, d'autres aussi fructueuses, telles que tanneries, fabriques de draps, de chapeaux de paille, de chocolat, etc.

Tout cela contribuerait aussi au développement de l'agriculture.

C'est le meilleur moyen de combattre l'anarchie, car l'ouvrier honnête ne demande que du travail et du pain.

Senn.

CHRONIQUE AGRICOLE

Fromage et beurre. — Dans la Suisse orientale, les prix des fromages sont en hausse sensible. Aux bourses de Zurich et Lucerne, on parle des prix variant autour de 150 fr. les 100 kg.

La consommation du beurre est ordinaire, mais les prix sont toujours bien tenus en raison de la faible production.

Voici quels sont les prix sur quelques marchés de la Suisse allemande : St-Gall, 2 fr. 40 à 2 fr. 50 le kg.; Weesen, 2 fr. 30 à 2 fr. 46 le kg.; Zurich, 2 fr. 70 à 3 fr. 20 le kg.; Lucerne, 2 fr. 35 à 2 fr. 40 le kg.; Langenthal, 2 fr. 40 à 2 fr. 50 le kg.; Berne, 2 fr. 70 à 3 fr. le kg.; Zoug, 2 fr. 50 le kg.

Industrie fromagère. — On écrit de Berne à la *Revue* :

A partir du 1er janvier, un nouveau marché s'est ouvert pour l'industrie fromagère, c'est l'Espagne. La mise en vigueur du traité conclu à Madrid en 1892 par MM. Welti et Lardet permet d'espérer que l'Espagne, très pauvre en bons fromages de table, importera nos produits, frappés jusqu'ici par un droit presque prohibitif. Il ne faut cependant pas compter sur des commandes considérables, la consommation du fromage étant en général très réduite dans un pays aux habitudes plutôt frugales, et en tout cas très routinières en ce qui concerne l'alimentation. D'autre part, il résulte des tableaux de l'exportation que la Suisse continue, malgré le droit de 25 francs fixé au tarif maximum français, à exporter des quantités relativement considérables de fromages de la Gruyère et de l'Emmenthal en France. La table française, chacun le sait, n'est pas exclusive; elle ne tient guère compte des prix; elle est soucieuse de la variété, du luxe, de l'excellence des produits. Le fromage suisse, malgré le droit de 25 fr., péniblement abaissé à 11 fr. 50 par les négociateurs de 1892, continuera à figurer sur les menus français. Ce qu'il faut craindre, c'est la concurrence et l'imitation des fromageries du Bugey et du Jura.

En somme, l'industrie fromagère n'aurait pas subi jusqu'ici les effets fâcheux qu'on prévoyait lors de la dénonciation des traités. L'année 1893 aura été pour elle un avertissement salutaire, et si la consommation du lait naturel dans les villes augmentait un peu, on pourrait réduire la production fromagère et la perfectionner. Nos producteurs comptent du reste de moins en moins sur le marché italien, absolument compromis par la crise monétaire, par l'agio, par la crise économique et par l'affaissement continu du crédit du pays. Il s'est accumulé à Milan, centre du commerce en gros des fromages suisses, des stocks qui ne s'écouleront que lentement. La consommation intérieure pourrait être plus active. Autrefois, le fromage, au lieu d'être un accessoire, était un aliment principal dans toute la Suisse romande, notamment dans le canton de Vaud, alors même qu'un malin a voulu dire : « Le fromage, c'est le biscuit des ivrognes ».

FAITS DIVERS

Monte-Carlo. — Cet enfer, situé dans un vrai paradis terrestre, est, comme on le sait, la propriété d'une société par actions dont des hommes très hauts placés, des princes, des barons, font partie. Le rapport présenté à la dernière assemblée générale constate que, pendant l'exercice 1891 à 1892, le bénéfice net a atteint le chiffre de 25,000,000 fr., soit 2 ½ millons de plus que l'année précédente. Pendant l'exercice 1892 93, le bénéfice a été de fr. 23,000,000, de sorte qu'il a pu être distribué un dividende de 235 fr. par action d'une valeur nominale de 500 fr., qui se négocie au prix de 2400 fr. Mais la somme d'environ 25,000 000 de francs répartie aux actionnaires est loin de représenter le bénéfice total que produit la passion du jeu. Si l'on compte les frais énormes de l'entretien et de l'exploitation, les versements à la caisse de retraite des 1100 employés de le banque, les subsides accordés aux joueurs ruinés, la rente annuelle de 2 millons à payer au prince de Monaco, les sommes versées pour les services publics de la principauté et enfin les sommes gagnées par les joueurs heureux, il n'est pas téméraire d'estimer le tribut payé par les joueurs à leur passion au double de cette somme, et l'on atteint le chiffre effrayant de 50,000,000 de francs.

En revenant de l'église, le jour de la noce :

— J'espère, mon gendre, que c'est bien fini et que vous ne ferez plus de bêtises...

— Oh! chère maman, je vous promets que celle-ci est la dernière.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE du No 2 de la *Jeune ménagère*, paraissant à Lausanne : L'hiver. — Comment on devient savant. — Fragment. — Une véritable amie. — *Une histoire :* La petite blanchisseuse. — *Botanique médicale :* Les crosnes. — Citrouille. — *Hygiène :* Chauffage des appartements. — Rhume de poitrine. — *Economie domestique :* Poudding au pain. — Potage au tapioca. — Gâteau dit quatre-quarts. — Croquettes de riz. — Nettoyage des toiles cirées. — La mayonnaise. — *Travail manuel :* Linge usagé. — Jupon tricoté. — Modèles de broderies et objets. — Composition. — Arithmétique.

On cherche à tromper le public

en lui vendant à vil prix des contrefaçons du véritable Cognac Golliez ferrugineux, si apprécié depuis 20 ans comme fortifiant, régénérateur, stimulant, convenant à toutes les personnes affaiblies par le travail, la maladie ou une transpiration trop abondante, ainsi que par les excès de tous genres.

Vous reconnaîtrez le véritable produit en examinant soigneusement chaque flacon qui doit porter la marque des Deux palmiers et le nom de Fréd. Golliez, à Morat. Le Cognac Golliez ferrugineux est la seule spécialité de ce genre qui a obtenu les plus hautes distinctions depuis 20 ans, soit 10 diplômes d'honneur et 20 médailles dans les expositions universelles et internationales.

En vente dans les pharmacies et bonnes drogueries, en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr.

Etoffes pour bals, noces et occasions.

Riches assortiments en tissus blancs, crèmes, clairs, élégants et tendres, crêpon, changeant, fantaisie, broché, grenadine, cheviot, cachemire, foulé, mousseline, dernières nouveautés, le mètre à 95, 1.25, 1.45, 1.75, 2.25-6.46.

Echantillons et marchandises franco. Gravures de costumes et de toilettes de bal gratis.

Œttinger & Cie, Centralhof, Zurich.

Notre maison est renommée comme meilleure fournisseuse de toutes sortes d'étoffes pour messieurs, dames et ménages.

La famille Glasson remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à l'enterrement de leur chère et regrettée [75

Marguerite Glasson.

CERCLE DES ARTS ET MÉTIERS

Vendredi 2 février,

à 8 heures précises :

Soirée familière.

Invitation cordiale.

Il est rappelé à MM. les membres que les assemblées, soirées familières, concerts, etc., sont convoqués par insertion dans le présent journal.

74] *La Commission.*

A VENDRE

Une *couleuse* de 84 litres, en très bon état, à un bas prix.

S'adresser au bureau du journal. [9

Dernière liquidation

au prix de facture du dépôt de *machines à coudre* et accessoires.

S'adresser tous les jeudis, de midi à 2 heures, au Pensionnat, à Bulle.

814] *P. Brunisholz.*

GRAND DÉPOT DE

BEAU GROS SON

Au magasin de M. Chiffelle, receveur d'Etat, on trouvera à joli prix du très beau *gros son*. Rabais important par vagon complet.

722] *Casimir Pilloud*, dépositaire.

On demande à louer

un *domaine* de 10 à 20 poses, de bon rapport, pour le mois de février ou de mars, de préférence dans la Gruyère ou la Glâne.

S'adresser au bureau du journal. [45

A louer à Bulle :

Le *logement* avec *magasin* occupés par M. Treyvaud, sur la place du Marché.

S'adresser à M. Léon Pasquier. [77

Beaucoup d'argent est perdu

par celui qui n'achète pas ses cigares de la source du meilleur marché, la maison *J. Dümlein*, à Bâle, qui offre aux prix dérisoires et garantis fabriqués des tabacs les plus fins d'outre-mer :

EXTRANO, très fins,	les 100 pièces	1.80
CUBANA, supérieurs	» »	2.—
CURSO, très bons	» »	2,50
MADRAS, supérieurs	» »	3.—
BAHIA, de Brême, surfins, au lieu de		20.— 5.—
ESTE, » » »		20.— 5.—

Envoi franco depuis 200 pièces. Par 1000, 5 % de rabais. [720] J. Dümlein, Bâle.

Cigares.

200 p.	Rio-Grande, doux et fins	Fr. 2 35
200 »	Vevey-Brésiliens, de 10 c.	2 15
200 »	Vevey-Courts, de 20 c.	1 90
200 »	Flora-Bahia, de 10 c.	2 90
100 »	Tip-Top, très fins	2 50
125 »	Brissagos, très bons	3 40
10 kg.	de très bon tabac à fumer	3 80

4.60, 6.20, 7.20, 8.— et 9.80.

On joindra à chaque envoi de 6 fr. 20 deux fins mouchoirs de poche gratis. (OF9595)

73] *End-Huber, Muri* (Argovie).

Fruits secs.

10 kg.	poires douces extra belles	Fr. 4 40
10 »	pruneaux doux très grands	3 80
10 »	café bon goût à 12.80 et	11 50
10 »	belles châtaignes sèches	2 70
10 »	du meilleur beurre suisse de cuisine, fondu	21 50
10 »	saindoux extra fin, seulement	12 —

Beurre et saindoux en boîtes de 5, 10 et 20 kg.

End-Huber, Muri (Argovie).

72] (OF9596)

On demande à louer

un *café-restaurant* bien situé et jouissant d'une bonne clientèle. Offres à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler*, Fribourg, sous D 1661 F. [8

A louer :

Un grand *magasin* avec vitrines et un *logement*. Entrée le 1er mars 1894.

S'adresser à André Jordan, à Bulle. [67

L'Almanach Hachette

sera envoyé incessamment aux personnes qui en ont fait la demande.

Etoffes soie pour robes de bal

et satins pour mascarades, 65 cent. le mètre

jusqu'à 20 fr. 50, ainsi que des étoffes de soie noir, blanc et couleur, à partir de 65 c. jusqu'à fr. 22.80 le mètre — en uni, rayé, quadrillé et façonné (environ 240 qualités et 2000 nuances et dessins différents).

Damas-soie	à partir de	fr. 2.10	jusqu'à	20.50
Foulards-soie	»	» 1.50	»	6.55
Grenadines-soie	»	» 1.50	»	14.85
Bengalines-soie	»	» 2.20	»	11.60
Etoffe en soie écrue p. robe	»	» 16.65	»	77.50
Peluches-soie	»	» 1.90	»	23.65
Satin pour mascarades	»	» —.65	»	4.85
Dentelles-soie	»	» 3.15	»	67.50

etc. — Echantillons par retour. [150

Fabrique de soieries de G. Henneberg, Zurich.

BONNE CUISINE ÉCONOMIQUE

Aussi nourrissants qu'économiques, les ***Potages à la minute*** perfectionnés par ***Maggi,*** préparés à l'eau seulement, sont parfaits. Ils sont en vente, richement assortis, dans tous les magasins de comestibles et d'épicerie à 10 centimes la tablette de 2 bons potages.— La bonne ménagère n'oubliera pas non plus l'excellent ***Concentré Maggi,*** dont quelques gouttes rendent exquis tout bouillon et tout potage. Les flacons de 90 cent. sont remplis de nouveau à ***60*** cent. et ceux de 1 fr. 50 à ***90*** cent.

Pour préparer instantanément un consommé délicieux et réconfortant, rien de meilleur que l'***Extrait de viande Maggi*** en rations à 15 et à 10 cent.

En vente dans tous les magasins d'épicerie et de comestibles, drogueries et pharmacies.

VENTE
aux enchères publiques.

Jean ffeu Pierre Romanens, de Praz-Genoud, à Sorens, exposera à vendre en mises publiques, ***mardi 13 février prochain,*** dès les 2 heures de l'après-midi, à l'auberge communale de Sorens, les immeubles désignés sous les articles 561, 562, 563, 565, 566, 80, 81*a*, 81*b*, 171, 172, 173, 409, 410, 84, 85, 86, 87, 674*c*, 564 du cadastre de la commune de Sorens;

Les articles 69, 70 et 71 du cadastre de la commune de Charmey;

Les articles 262 et 263 du cadastre de la commune de Villarsiviriaux.

Ces immeubles seront exposés en vente séparément ou en bloc, pour les communes sur lesquelles ils se trouvent situés.

Pour la désignation des immeubles, la mise à prix, le payement et tous autres détails, s'adresser à Jean Romanens, chez lequel déposent soit les extraits de cadastre respectifs, soit les conditions de mises.

Sorens, le 30 janvier 1894.

70] Jean Romanens.

Tourbe-litière

est en vente à l'usine de MM. Crotti & Cie, à La Tour-de-Trême (ancienne fabrique de chaux hydraulique).

Analyse très favorable faite au laboratoire fédéral du Polytechnicum à Zurich sous les auspices de la Société d'agriculture de la Gruyère.

Prendre connaissadce du dosage chez M. Aug. Barras, secrétaire de la Société, agence agricole à Bulle.

Prix : 2 fr. 50 c. les 100 kg.

On peut s'adresser à l'usine à La Tour-de-Trême ou chez M. Crotti, à Bulle. [33

GRAINE & farine de LIN

Gros son français ***écailles.***
Mouture spéciale de ***maïs,***
Italie et Hongrie.
Gruaux d'avoine, d'épeautre et d'orge, entiers et brisés.
Froment pays ***comprimé*** 1re qualité.
Moitié » » » »
Orges et ***avoines*** comprimées.
Bourre d'épeautre.
Grand choix d'***avoines*** blanches.

GROS ET DÉTAIL

Prix très réduits. [17

Sous la **CROIX-BLANCHE, Bulle.**

A vendre :

Un joli ***domaine*** de la contenance d'environ 25,200 mètres, soit 7 poses, situé dans la commune de Gumefens, avec bâtiment comprenant logement, grange, écurie, remise, fontaine. Favorables conditions de payement.

S'adresser, pour renseignements, à Eugène Fragnière, à Gumefens. [71

Grande salle de l'hôtel des Alpes, à Bulle.

Vendredi 2 février 1894,

à 8 heures du soir :

Soirée dramatique

donnée par la ***CÆCILIA,*** société de chant de Bulle, avec le bienveillant concours de la ***Société d'orchestre.***

Prix des places : Réservées, ***1 fr. 50.*** — Premières, ***1 fr.*** — Secondes, ***60 c.***

☞ La moitié de la recette est destinée à l achat de vêtements pour les enfants pauvres qui feront leur première communion cette année. [66

POUR BÉTAIL

Nourriture à bon marché!

Beau froment comprimé, à 18 fr. les 100 kg.

Maïs concassé, à 17 fr. les 100 kg.

Farines pour engrais, orges, avoines. Tourteaux de lin et de sésame.

Graines et farine de lin.

PRIX EXCEPTIONNELS

742] ***Jos. CROTTI, Bulle.***

VINS BLANCS
CORNAZ Frères & Cie
à
LAUSANNE

VINS ROUGES
PAUL FEIGEL
à
BULLE

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle que nous avons transféré nos bureaux comme suit :

1° Celui de M. ***FEIGEL*** au 1er étage de la ***maison Pinaton*** près de l'hôtel de l'Ecu ;

2° Celui de M. ***GAPANY*** au 1er étage de la ***maison Savary,*** à la Clef-Fédérale.

La cave subsiste dans la maison Brenchaud, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc.

Nous saisissons cette occasion pour nous rappeler au bon souvenir de notre ancienne et fidèle clientèle et restons toujours bien dévoués à ses ordres.

PAUL FEIGEL
LOUIS GAPANY

880]

EXTRAITS DE MALT du Dr G. WANDER, à Berne

DIASTASE

Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration	Fr. 1 30
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale	1 40
A l'iodure de fer, remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrofulose, les dartres et la syphilis	1 40
A la quinine. Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique	1 70
Vermifuge. Remède très efficace, estimé pour les enfants	1 40
Contre la coqueluche. Remède très efficace	1 40
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques scrofuleuses, tuberculeuses; nourriture des enfants	1 40
Diastasés à la pepsine. Remède pour la digestion	1 40
Sucre et ***bonbons de malt***, très recherchés contre les affections catarrhales.	

Ce sont les **seuls produits de malt** qui aient obtenu une *MÉDAILLE à BRÊME 1874.* [549

Dépôts dans toutes les pharmacies de Bulle.

● **A l'exposition de Zurich, diplôme de 1er rang pour excellente qualité.** ●

Réunissant
toutes les propriétés du Magenbitter et du fer,

LE BITTER FERRUGINEUX

d'***AUG.-F. DENNLER, INTERLAKEN***

est d'une efficacité merveilleuse contre l'anémie, la chlorose et dans tous les cas où il s'agit de combattre la pauvreté du sang.

Se trouve dans toutes les pharmacies. (M10335Z) [673

Médaille
Exposition universelle Chicago.

A VENDRE

La *Chorale de Bulle* met en vente le beau

chronomètre,

soit montre avec chaîne en or, qu'elle a gagné à la tombola de la section fédérale de gymnastique de Bulle. Le tout est évalué à 500 fr. Les offres sont reçues par Ch. Morel, libraire, caissier de la société. [874

HOTEL DU VANIL-NOIR
Grandvillard.

CASSÉE

mardi 6 février.
Invitation cordiale.

61] Jaquet-Duriaux.

Carnaval et bénichon.

Lundi 5 et mardi 6 février :

DANSE

à l'Hôtel de Ville, à Broc.
Grande salle couverte et pont ouvert.
Bonne musique.
Invitation cordiale.

49] F. Ruffieux.

A l'occasion du Carnaval et pour les adieux :

Vendredi et dimanche,

Récréation musicale.

Lundi et mardi,

DANSE

au café du Moléson, Bulle.
Invitation à tous les amis.

60] Dévaud, tenancier.

CARNAVAL

Grande salle de l'hôtel des Alpes :

DANSE

Lundi et mardi. [78

Excellente musique de Lucens.

Carnaval de Bulle.

BONNE MUSIQUE
ET DANSE
les lundi et mardi [79

à l'Hôtel de l'Ecu.

A l'occasion du Carnaval :

Grande cassée et concert

le dimanche 4 février,

au Maréchal-Ferrant, à Charmey.

Lundi et mardi :

Danse publique.

Orchestre de Château-d'Ex.

69] P. Brunisholz-Remy.

Mardi de Carnaval :

Bonne musique

ET DANSE
à l'auberge du Renard, à Villarvolard.

76] Alfred Pittet.

Mardi 6 février :

BONNE MUSIQUE et danse

à l'auberge de Sorens.
Invitation cordiale.

63] A. Ayer.

Dimanche 4 février prochain :

CASSÉE

à la ***Maison de Ville de Vuadens.***
Invitation cordiale.

51] Maillard, aubergiste.

Bains des Colombettes.

Cassée

le jour de Carnaval, 6 février.
Invitation cordiale.

50] G. Moret.

Le 2 février, jour de la Chandeleur :

Cassée

à l'auberge de la ***Croix-Blanche,*** à ***La Roche.***
Invitation cordiale.

54] Marie Ramuz, aubergiste.

Bulle.— Emile Lenz, imprimeur-éditeur.